



*Dipl me d' tudes Universitaires
Scientifiques et Techniques*

Pr parateur/Technicien en Pharmacie



Ann e universitaire 2025-2026

Introduction

Depuis la rentrée 2023, le Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie a été remplacé par le Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques de Préparateur/Technicien en Pharmacie (DEUST PTP)

C'est un **diplôme national de l'enseignement supérieur** obtenu en deux ans, permettant l'obtention de 120 ECTS et qui s'inscrit dans le **système LMD** (Licence – Master – Doctorat). Le DEUST PTP peut ainsi permettre une poursuite d'études, principalement en L3 ou en Licence professionnelle. Il est décrit dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles, fiche 35719.

Cette réforme a pour but de renforcer les compétences scientifiques et cliniques des préparateurs, notamment dans le cadre de la coopération interprofessionnelle et de la dispensation personnalisée des médicaments.

Le DEUST PTP est dispensé par la faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay en partenariat avec les centres de formations des apprentis (CFA) de la région Ile-de-France, à savoir le CFPP (Paris) et l'ACPPAV (Poissy et Juvisy).

Le métier de préparateur en pharmacie hospitalière nécessite une année de formation supplémentaire dans un Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie.

Pour découvrir ou mieux connaître l'Université Paris-Saclay et la faculté de Pharmacie, rendez-vous sur :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/>

<https://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/>

Vous y découvrirez l'offre de formation et la présentation des activités culturelles et sportives ainsi que des rubriques d'aides aux étudiants.

Objectifs de la formation

Le métier de préparateur/technicien en pharmacie est décrit à l'**article L.4241-1 du Code de la Santé Publique**. Les préparateurs en pharmacie sont seuls autorisés à seconder le titulaire de l'officine et les pharmaciens qui l'assistent dans la préparation et la délivrance des médicaments destinés à la médecine humaine et à la médecine vétérinaire. Ils assument leurs tâches sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Leur responsabilité pénale demeure engagée.

Sous la responsabilité d'un pharmacien, il effectue **les missions suivantes** :

- Analyse réglementaire d'ordonnance ou de demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle
- Gestion des stocks
- Participation à la prévention et à l'éducation en santé
- Participation au système de vigilance
- Fonctions administratives nécessaires pour la prise en charge et remboursement des médicaments et autres produits de santé
- Participation à la démarche d'assurance qualité
- Participation au développement durable
- Préparation, conditionnement, étiquetage et tarification des préparations officinales

Les **compétences acquises** par le DEUST sont les suivantes :

- Accueillir le patient, assurer sa prise en charge en adoptant une posture de professionnel de santé et en lui prodiguant des conseils adaptés
- Analyser et délivrer sous le contrôle effectif et l'autorité technique du pharmacien les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires
- Analyser et délivrer sous l'autorité technique du pharmacien les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux
- Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques
- Développer un raisonnement de professionnel de santé
- Gérer les flux et les stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire
- Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes
- Agir en matière de santé publique, de prévention et de promotion de la santé
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé
- Traiter l'information médicale et scientifique
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Organisation de la formation à la faculté de Pharmacie

Rythme d'alternance et calendrier des enseignements à la faculté de Pharmacie

Le contrat d'alternance (Apprentissage ou Professionnalisation) correspond à un temps plein de 35h d'une durée de 24 mois (DEUST 1 & DEUST 2) selon le rythme suivant :

- 16h de cours par semaine soit 2 jours de cours
- 19h de travail en entreprise dont l'organisation est au choix de l'employeur, en général sur 3 jours

Le **DEUST1** correspond à 400 h d'enseignement dont 40 heures prévues à la faculté de Pharmacie :

- Au premier semestre (S1) : 20 heures de cours réparties sur 4 journées au mois de décembre
- Au second semestre (S2) : 20 heures de cours réparties sur 4 journées au mois de mars

La présence aux cours est obligatoire et contrôlée.

Les examens finaux sont prévus :

- Au premier semestre : janvier
- Au second semestre : juin
- Sessions de rattrapage S1 et S2 : juillet

Tous les examens se déroulent à la faculté de Pharmacie.

Le **DEUST2** correspond à 400 h d'enseignement dont 80 heures prévues à la faculté de Pharmacie à raison d'une semaine au premier semestre (S3) et de 2 semaines au second semestre (S4).

- Au premier semestre (S3) : 20 heures de cours réparties sur 4 journées au mois de novembre
- Au second semestre (S4) : 30 heures de cours réparties sur 5 journées au mois de mars et 30 heures de cours réparties sur 5 journées au mois de mai

La présence aux cours est obligatoire et contrôlée.

Les examens finaux sont prévus :

- Au premier semestre : février
- Au second semestre : juin
- Sessions de rattrapage S1 et S2 : juillet 2025
-

Tous les examens se déroulent à la faculté de Pharmacie.

Responsables pédagogiques et administratifs

Responsables pédagogiques à la faculté de Pharmacie :

Pr Cécile LAUGEL

Courriel : cecile.laugel@universite-paris-saclay.fr

Dr Daniel PERDIZ

Courriel : daniel.perdiz@universite-paris-saclay.fr

Inscriptions administratives – faculté de Pharmacie :

Chef de service : Samuel COSTANTIN

Courriel : preparateur.pharmacie@universite-paris-saclay.fr

Gestionnaire DEUST: Edna BORGES-MENDES

Courriel : edna.borges-mendes@universite-paris-saclay.fr

Courriel générique : preparateur.pharmacie@universite-paris-saclay.fr

Responsable pédagogique au CFPP Planchat :

Nicole POTHIER

Courriel : nicole.pothier@cfpp.org

Responsables pédagogiques à l'ACPPAV Poissy-Juvisy :

Florence PIUSSAN - Courriel : f.piussan@acppav.org

Mathilde PONS – Courriel : m.pons@acppav.org

Inscription et assiduité en cours

Les étudiants DEUST 1 et DEUST 2 doivent être inscrits à la faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay en début d'année selon les modalités précisées lors de la journée d'accueil. **Un étudiant non inscrit ne pourra pas passer les épreuves de contrôle continu et d'examen final. L'inscription doit être finalisée au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.**

L'assiduité en cours est rigoureusement contrôlée. Toute absence doit être justifiée. L'assiduité doit être d'au moins 95% (maximum 5% d'absences soit 40 heures sur les 2 années de DEUST) pour autoriser la présence aux examens.

Programme du DEUST 1 & 2

La formation comprend 6 Unité d'Enseignement (UE) dont 5 en formation académique et une en entreprise.

Les 5 UE académiques sont réparties sur les 4 semestres de formation. Ces UE reprennent les compétences listées dans la fiche RNCP 35719 **selon 5 blocs de compétences ci-dessous** :

BLOC DE COMPÉTENCES	UE
1. Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge - Analyser la conformité réglementaire d'une prescription - Valider la recevabilité des demandes - Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement - Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels - Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement - Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène	1 à 5
2. Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social - Participer à la formation technique - Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique - Rendre compte des opérations effectuées	2 à 5
3. Agir en matière de prévention - Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies - Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines	1 à 5
4. Gestion des flux pharmaceutiques - Analyser un inventaire pour évaluer les besoins - Contrôler l'identité et la qualité des matières premières - Contrôler la qualité du produit préparé - Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement - Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organisme payeurs - Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture - Décontaminer, désinfecter et stériliser - Préparer et passer une commande - Réceptionner et contrôler les livraisons - Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux - Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines	4 et 5
5. Se situer en tant que professionnel de santé Développer un raisonnement de professionnel de santé Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé Traiter l'information médicale et scientifique Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé. Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	1 à 5
6. Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique	1 à 5

Contenu et répartition des UE sur les deux années de DEUST

Les 5 UE académiques sont réparties sur les **4 semestres** de formation (UE X.1, UE X.2, UE X.3, UE X.4 ; X=1 à 5).

Les enseignements réalisés à la faculté de Pharmacie sont précisés dans les tableaux ci-dessous par un surlignage vert.

UE1 : Savoirs scientifiques fondamentaux (16 ECTS)	UE	UE	UE	UE
Nombre d'heures par semestre : total 165 heures	1.1	1.2	1.3	1.4
Nombre ECTS	4	1	8	3
Chimie	25			
Toxicologie générale	15			
Nutrition			10	
Pharmacognosie / Botanique / Phytothérapie / Aromathérapie / Homéopathie		10	20	
Biochimie			30	
Microbiologie			20	
Immunologie / vaccins / greffe				35

UE2 : Savoirs scientifiques appliqués (26 ECTS)	UE	UE	UE	UE
Nombre d'heures par semestre : total 265 heures	2.1	2.2	2.3	2.4
Nombre ECTS	7	7	7	5
Notion de diagnostic, pronostic, examen biologique, imagerie	10			
Pharmacologie / pharmacodynamie / pharmacocinétique	30			
Système digestif	20			
Système rénal / urinaire	10			
Gynécologie / obstétrique		20		
Système cardiovasculaire, hémostase et coagulation		30		
Système respiratoire / ORL		20		
Rhumatologie / Douleur / Inflammation			20	
Endocrinologie			20	
Infectiologie			30	
Ophtalmologie / dermatologie				10
Neurologie / psychiatrie				25
Cancérologie				20

UE3 : Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques (14 ECTS)	UE	UE	UE	UE
Nombre d'heures par semestre : total 140 heures	3.1	3.2	3.3	3.4
Nombre ECTS	4	2	0	8
Formes galéniques, opérations de base, identité et qualité des matières premières et produits finis	40			
Technologie professionnelle, Travaux-Pratiques méthodologie et pratique		20		25
Décontamination, désinfection, stérilisation, hygiène				15
Maintenance des locaux et des systèmes				
Médicaments issus des biotechnologies et biosimilaires (Faculté)				10
Dispositifs médicaux (Faculté)				20
Reconnaissance : dispositifs médicaux, plantes, produits chimiques				10

UE4 : Vie de l'officine / législation (10 ECTS)	UE	UE	UE	UE
Nombre d'heures par semestre : total 110 heures	4.1	4.2	4.3	4.4
Nombre ECTS	2	6	1	1
Connaissance de l'officine, des médicaments et des produits de santé	5			
Approvisionnement, gestion, facturation		20	15	
Pharmaco- matério- identito vigilances, addictologie, dopage (Faculté)				15
Législation pharmaceutique, éthique et déontologie	15	20		
Législation du travail, monde de l'entreprise ; Préparateur à l'international		20		

UE5 : Pratique professionnelle au quotidien (14 ECTS)	UE	UE	UE	UE
Nombre d'heures par semestre : total 150 heures	5.1	5.2	5.3	5.4
Nombre ECTS	3	4	4	3
Communication (écrit, oral, gestuelle), gestion des situations difficiles	5			
Analyse ordonnance / dispensation avec et sans ordonnance (Faculté)	10		10	
Dialogues sur ordonnance		30	20	20
Assurance Qualité à l'officine (Faculté)	10	10		
Outils numériques, nouveaux modes de dispensation, nouvelles technologies dont Intelligence Artificielle, nouvelles missions pharmaceutiques (Faculté)		10		15
Santé publique, plans de prévention en santé, information du public (Faculté)			10	

Synthèse sur les 2 années	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Nombre ECTS – formation académique	20	20	20	20
Nombre d'heures	195	210	205	220
Nombre ECTS – formation en entreprise	10	10	10	10

Modalités de Contrôle des Connaissances

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) sont communes aux deux années de DEUST.

1. Formation académique (UE 1 à 5 - 20 ECTS/ semestre)

11. Notation des UE

- Chaque UE est notée sur 20. La note d'une UE est composée de deux parties distinctes : la note d'épreuve théorique (examen final) et la note de contrôle continu (CC). Chacune des notes compte pour 50 % de la note finale de l'UE.
- La note de contrôle continu d'une UE est la moyenne des notes de contrôles continus réalisés pour cette UE, avec au moins 2 épreuves de CC par UE et par semestre. L'absence injustifiée à une séance de CC entraîne 00/20. Un arrêt de travail ou un certificat ne correspondant pas à une situation médicale majeure ne permettent pas de placer l'étudiant en situation d'absence justifiée.
- La note de contrôle continu faisant partie intégrante de la note finale de l'UE, elle n'est pas communiquée avant la délibération de fin de semestre du jury.
- Une note inférieure à 5/20 à une UE est éliminatoire.

12. Validation des semestres et de l'année

- La formation académique est validée si la moyenne des UE1 à 5, affectée chacune d'un coefficient correspondant à son nombre d'ECTS, est au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire à une UE.
- Les UE dont les notes sont comprises entre 5/20 et 10/20 peuvent être obtenues par compensation semestrielle, en tenant compte des coefficients de chaque UE
- Les étudiants ayant une (ou plusieurs) note(s) éliminatoire(s) et une moyenne semestrielle supérieure à 10/20 à l'issue de la première session ne repassent que les UE à note éliminatoire.
- Les étudiants ayant une moyenne semestrielle inférieure à 10/20 à l'issue de la première session repassent toutes les UE dont la note est inférieure à 10/20.
- Il n'y a pas de compensation entre les UE 1 à 5 et l'UE6 (cf. page suivante).
- Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres.
- Toute UE validée est définitivement validée pour le cursus des études.
- Les UE non validées en S1 et/ou en S2 du DEUST 1 et/ou DEUST2 seront à valider en troisième année de DEUST si autorisation d'inscription.

2. Formation professionnelle (UE6 - 10 ECTS/semestre)

La validation de la formation en entreprise tient compte d'une note attribuée au travail personnel (projet tutoré en DEUST1, mémoire en DEUST2) et d'une note d'évaluation par le maître d'apprentissage MA / responsable dans l'entreprise d'accueil de l'apprenant (renseignement d'une grille d'évaluation et appréciation).

- DEUST1 :

Semestre 1 : projet tutoré de 5 à 10 pages (5 ECTS) + note entreprise (5 ECTS)

Semestre 2 : projet tutoré de 5 à 10 pages (5 ECTS) + note entreprise (5 ECTS)

- DEUST 2 :

Semestre 3 : ébauche du mémoire : plan, bibliographie, méthodologie (5 ECTS) + note entreprise (5 ECTS)

Semestre 4 : version finale du mémoire (4 ECTS) + soutenance (4 ECTS) + note entreprise (2 ECTS)

Il n'y a pas de compensation entre les notes du projet tutoré et de l'évaluation par le maître d'apprentissage si l'une d'elles est inférieure à 5/20.

3. Modalités des épreuves

Les épreuves de CC réalisés au sein des CFA sont des contrôles d'acquis numériques sur tablette/ordinateur via l'espace numérique de l'établissement. À la faculté, les CC se déroulent sous forme de questions avec réponse à choix unique ou multiple (QCU/QCM) avec utilisation de grilles optiques.

Les épreuves terminales (ET) correspondent à des examens écrits (EE) sous forme de questions avec réponse à choix unique ou multiple (QCU/QCM) et/ou de questions à réponse ouverte et courte (QROC). Les examens ont lieu à la faculté avec l'utilisation de grilles optiques.

La note de l'UE correspond à la somme de la note en CC et de la note à l'examen final, chacune comptant pour moitié de la note finale. La note de CC est reportée pour la session de rattrapage. **De mauvaises notes en CC impactent fortement la réussite à l'UE.**

La note de l'UE est pondérée par un coefficient correspondant au nombre d'ECTS de l'UE. Exemple : UE1-1, 4 ECTS, note finale sur 40.

Pour rappel, les étudiants sont autorisés à composer sous réserve d'une assiduité durant les cours supérieure à 95%.

Modalités des examens

N° UE	Intitulé	ECTS	CC	Modalités examen 1 ^{ère} session et rattrapage
Semestre 1				
1.1	Savoirs scientifiques fondamentaux	4	50%	50% - EE 1 heure
2.1	Savoirs scientifiques appliqués	7	50%	50% - EE 1 heure
3.1	Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques	4	50%	50% - EE 1 heure
4.1	Vie de l'officine / législation	2	50%	50% - EE 20 min
5.1	Pratique professionnelle au quotidien	3	50%	50% - EE 40 min
6.1	Formation professionnelle	10	-	Projet Tutoret + note MA 2 ^{ème} session : écrit
Semestre 2				
1.2	Savoirs scientifiques fondamentaux	1	50%	50% - EE 20 min
2.2	Savoirs scientifiques appliqués	7	50%	50% - EE 1 heure
3.2	Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques	2	50%	50% - EE 20 min
4.2	Vie de l'officine / législation	6	50%	50% - EE 1 heure
5.2	Pratique professionnelle au quotidien	4	50%	50% - EE 1 heure
6.2	Formation professionnelle	10	-	Projet Tutoret + note du MA 2 ^{ème} session : écrit
Semestre 3				
1.3	Savoirs scientifiques fondamentaux	8	50%	50% - EE 1 heure
2.3	Savoirs scientifiques appliqués	7	50%	50% - EE 1 heure
3.3	Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques			
4.3	Vie de l'officine / législation	1	50%	50% - EE 20 min
5.3	Pratique professionnelle au quotidien	4	50%	50% - EE 1 heure
6.3	Formation professionnelle	10	-	Mémoire + note MA 2 ^{ème} session : écrit
Semestre 4				
1.4	Savoirs scientifiques fondamentaux	3	50%	50% - EE 40 min
2.4	Savoirs scientifiques appliqués	5	50%	50% - EE 1 heure
3.4	Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques	8	50%	50% - EE 1 heure
4.4	Vie de l'officine / législation	1	50%	50% - EE 20 min
5.4	Pratique professionnelle au quotidien	3	50%	50% - EE 40 min
6.4	Formation professionnelle	10	-	Mémoire + oral + note MA 2 ^{ème} session : écrit

4. Attribution de mention

Une mention est décernée en fin de formation sur l'ensemble des épreuves académiques et professionnelles. Une moyenne est calculée à partir des moyennes des 4 semestres.

- Mention Très Bien : moyenne $\geq 16/20$
- Mention Bien : $14/20 \leq \text{moyenne} < 16/20$
- Mention Assez Bien : $12/20 \leq \text{moyenne} < 14/20$
- Mention passable : $10/20 \leq \text{moyenne} < 12/20$

5. Rattrapage des UE non validées en DEUST 1 et DEUST 2

Le passage en DEUST 2 est systématique sous réserve d'une assiduité en cours supérieure à 95%. Ainsi, des apprenants n'ayant pas validé toutes les UE du DEUST 1 pourront passer en DEUST 2 si leur assiduité est jugée satisfaisante et qu'aucun écart de comportement n'a été signalé en cours comme en entreprise. **Cependant, les UE de DEUST 1 non validées ne pourront pas être rattrapées en DEUST 2.** Pour cela, une troisième année de DEUST afin de rattraper les UE non validées en DEUST 1 et éventuellement en DEUST 2 peut être accordée si :

- L'assiduité en cours est jugée satisfaisante
- Le nombre d'heures d'enseignement théorique à rattraper sur les 2 années est inférieur à 450 heures
- Un avenant au contrat de travail ou un nouveau contrat peut être signé avec une officine

Un contrat pédagogique est signé en début de troisième année de DEUST afin de définir les modalités de suivi des cours et des épreuves. La présence en cours est obligatoire (moins de 5% d'absences) et l'étudiant doit passer les épreuves de CC et d'examen final. Il aura également la possibilité d'une session de rattrapage en cas d'échec en première session.